



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 4 novembre 2019

Délibération n° 2019-3883

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Décision modificative n° 2 - 2019

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019**Délibération n° 2019-3883**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Décision modificative n° 2 - 2019**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Diverses propositions de modifications de crédits ouverts par nature et par chapitre pour l'année 2019 sont soumises à l'approbation du Conseil.

Elles correspondent à des transferts de crédits entre chapitres budgétaires ou à des variations des dépenses ou recettes prévues qui permettent aux directions de revoir au plus près les besoins de crédits nécessaires à la réalisation du service public.

À l'issue de cette étape budgétaire, les crédits de paiement de l'ensemble des budgets (non retraités) de la Métropole de Lyon s'élèvent à 2 463,1 M€ en dépenses réelles de fonctionnement et à 2 828,7 M€ en recettes réelles de fonctionnement.

Ils atteignent 1 455 M€ en dépenses réelles d'investissement et 1 241,4 M€ en recettes réelles d'investissement, dont 700 M€ en dépenses et 91,4 M€ en recettes sur le seul périmètre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Ces crédits de paiement se répartissent désormais pour 473,3 M€ en dépenses sur les projets (dont 424,8 M€ pour le budget principal) et 226,7 M€ sur les opérations récurrentes (dont 204,8 M€ sur le budget principal).

I - Budget principal**1° - Section de fonctionnement**

Les recettes et les dépenses réelles présentent un solde de + 6,4 M€, soit + 13,8 M€ en recettes et + 7,4 M€ en dépenses.

Les principales variations en mouvements réels sont commentées par nature.

En recettes, les principaux mouvements visent à ajuster les prévisions des compensations d'exonérations relatives à la fiscalité locale accordées par l'État en fonction des montants notifiés. Pour 2019, ces allocations s'élèvent à 16,7 M€ (+ 5,8 M€ - chapitre 74).

Au vu des bases prévisionnelles transmises par les services fiscaux, le produit de taxe d'habitation est porté à 158 M€ (+ 2 M€) et la taxe sur les surfaces commerciales à 15,3 M€ (+ 0,2 M€ - chapitre 731).

En tant que chef de file de l'action sociale, la Métropole est l'un des 10 territoires pilotes identifiés par l'État au titre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il est proposé de porter les crédits à 1,8 M€ en dépenses (+1 M€ - chapitre 65) et d'inscrire 1,6 M€ (chapitre 74) en recettes afin de financer le développement des actions prévues dans la convention pluriannuelle conclue avec l'État.

Afin de bénéficier du soutien lié à la mise en œuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord décidée par le Gouvernement pour les années 2019-2020, il est proposé d'ouvrir une autorisation d'engagement (AE) de 0,2 M€ en dépenses (chapitre 65) et 0,4 M€ en recettes (chapitre 74) pour poursuivre les actions engagées et développer de nouveaux projets en lien avec la stratégie pauvreté déclinée par la Métropole.

Le projet Home silk road - L'Autre Soie vise à favoriser l'accès au logement des populations fragiles. Une contribution du Fonds européen de développement régional (FEDER) est prévue à hauteur de 0,8 M€ (chapitre 74).

L'augmentation des dépenses de fonctionnement éligibles au fonds de compensation pour la taxe à la valeur ajoutée (FCTVA) implique l'inscription d'une recette supplémentaire de 0,4 M€ portant la prévision à 6,5 M€ (chapitre 74).

Dans le cadre de la réforme du financement des services d'aide à domicile (SAAD), la Métropole bénéficie d'une dotation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie de 1,5 M€ au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (chapitre 016) et 0,4 M€ pour la prestation compensation du handicap (chapitre 74).

Les intérêts perçus liés aux déconsignations de dossiers fonciers sont portés à +0,4 M€ (chapitre 76).

En dépenses, au vu des dispositions de la délibération du Conseil n° 2019-3665 du 8 juillet 2019 portant sur la dotation de solidarité versée aux Communes, il convient d'ajuster la prévision à 27 M€ (+ 6,6 M€ - chapitre 014).

2° - Mouvements intersections

Une écriture supplémentaire d'ordre de transfert entre sections est enregistrée afin de régulariser des dotations aux amortissements pour un montant de 6,4 M€.

La section de fonctionnement dégage un solde positif de 0,035 M€ qui peut être viré à la section d'investissement. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est porté à 111,7 M€.

3° - Section d'investissement

a) - Investissement PPI

Les dépenses opérationnelles, tous budgets, sont maintenues à 700 M€. Toutefois un rééquilibrage de la répartition des crédits entre budgets principal et annexes est proposé.

En recettes, un ajustement de - 13,5 M€ constate le décalage de perception à compter des exercices 2020 et suivants des subventions à percevoir, notamment pour les opérations :

- restructuration du pôle commercial Champ du Pont à Bron-Saint Priest, participation pour les équipements publics (- 4,3 M€),
- requalification M6-M7 (ex A6-A7), subventions au titre du Fonds de soutien à l'investissement local -FSIL- (- 2,2 M€),
- projet urbain partenarial (PUP) Duvivier à Lyon 7°, participation du constructeur (- 1,8 M€),
- PUP site Patay à Lyon 8°, participation du constructeur (- 1,8 M€).

b) - Investissement hors PPI

Les écritures d'ordre patrimoniale représentent 36,5 M€ en dépenses et en recettes. Elles concernent principalement les acquisitions/cessions à l'euro symbolique et à titre gratuit, ainsi que les régularisations d'avances sur marchés.

En matière d'immobilisations financières (chapitre 27), il est proposé d'inscrire 12,4 M€ en dépenses pour constater 2 créances liées à des cessions à paiements échelonnés. En recettes, 4,2 M€ sont inscrits au titre du versement d'une échéance.

L'augmentation des bases de dépenses éligibles du FCTVA 2018 entraîne l'inscription d'une recette supplémentaire de 4,1 M€, portant la prévision à 38,1 M€ (chapitre 10).

Le programme d'emprunt long terme est porté à 369,6 M€ (+ 7,5 M€) après le vote de cette décision modificative.

II - Budget annexe de l'assainissement

1° - Section d'exploitation

Les recettes et les dépenses réelles d'exploitation s'équilibrent à hauteur de 1,7 M€.

En recettes, au vu des réalisations sur les 8 premiers mois de l'exercice, il est proposé d'ajuster les prévisions de redevance d'assainissement collectif à 73,8 M€ (+ 0,8 M€) et de facturation de travaux de pompage de nappe de chantiers à 2,9 M€ (+ 0,6 M€).

Un reversement de Voies navigables de France est porté à 1,7 M€ (+ 0,2 M€).

En dépenses, 1,4 M€ permet d'abonder les crédits nécessaires au traitement des boues et graisses qui ont dû être réalisés en dehors de la station d'épuration de Pierre Bénite (STEP), consécutivement à l'incendie qui s'y est déclaré cet été.

0,3 M€ correspond au versement d'une indemnité transactionnelle dans le cadre d'une cession réciproque de réseaux d'assainissement avec la Commune de Genas.

2° - Section d'investissement

a) - Investissement PPI

Les dépenses opérationnelles bénéficient d'un abondement de 5,3 M€

2,4 M€ contribueront, notamment, à la finalisation des programmes de gros entretiens des STEP et des réseaux.

2,9 M€ participeront à l'amélioration des réseaux d'assainissement des quartiers des Meurières et des Etachères à Mions, au renouvellement des collecteurs d'assainissement de Villeurbanne et à la réhabilitation des réseaux d'assainissement localisés à proximité des zones de captage.

En recettes, 1 M€ supplémentaire correspond à la régularisation de conventions passées avec l'Agence de l'Eau.

b) - Investissement hors PPI

Une inscription supplémentaire en dépenses et recettes d'ordre patrimoniale de 0,1 M€ permet la régularisation d'avances versées à des mandataires de travaux de la Métropole.

Le programme d'emprunt long terme est porté à 22,4 M€ (+ 4,3 M€) après le vote de cette décision modificative.

III - Budget annexe des eaux

1° - Section d'exploitation

Les recettes et les dépenses réelles d'exploitation s'équilibrent à hauteur de 0,13 M€

La refacturation des charges de structure supportées par le budget principal au bénéfice du budget annexe des eaux nécessite un complément de 0,13 M€

Au vu des réalisations des ventes d'eau sur les 8 premiers mois de l'année, la prévision de recettes est portée à 21,9 M€ (+ 0,13 M€).

2° - Section d'investissement

Une inscription supplémentaire de 0,05 M€ permet la régularisation des avances forfaitaires sur marché en écritures d'ordre patrimoniale.

En recettes, une subvention de 0,87 M€ attendue de l'Agence de l'Eau permet de diminuer le programme d'emprunt long terme ainsi porté à 16,1 M€

IV - Budget annexe du réseau de chaleur

1° - Section d'exploitation

La refacturation des charges de structure supportées par le budget principal au bénéfice du budget annexe du réseau de chaleur nécessite un complément de 2 400 €

2° - Mouvements intersections

Une écriture supplémentaire d'ordre de transfert entre sections est enregistrée afin de régulariser des dotations aux amortissements pour un montant de 30 000 €.

Au vu du solde positif de la section d'exploitation (27 600 €), il est proposé d'abonder le virement à la section d'investissement. Ce virement est ainsi porté à 124 633 €.

3° - Section d'investissement

Compte tenu de contraintes opérationnelles, le raccordement au réseau de chaleur du nouveau centre aquatique du Loup Pendu à Rillieux la Pape a été retardé. Ce chantier peut maintenant être assuré dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public (DSP) du chauffage urbain de Rillieux la Pape. Les inscriptions budgétaires 2019 initialement prévues pour cette opération ne seront pas sollicitées. Les dépenses et les recettes sont minorées de 0,12 M€.

V - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD)

Une régularisation d'écritures d'ordre de déstockage de terrains aménagés nécessite une inscription complémentaire de 0,5 M€ en dépenses et recettes pour les 2 sections.

VI - Budget annexe du restaurant administratif

1° - Section de fonctionnement

La participation du budget principal est portée à 2,1 M€ soit +10 000 € (chapitre 75).

2° - Mouvements intersections

Une écriture d'ordre de transfert entre sections d'un montant de 10 000 € permet de régulariser des dotations aux amortissements.

3° - Section d'investissement

En dépenses, 42 000 € permettent de financer divers travaux dans la cuisine du restaurant administratif et la pose de carrelage (chapitre 21).

La participation du budget principal est portée à 339 000 € (+ 42 000 €).

VII - Révision des autorisations de programme et d'engagement

La Métropole pilote ses projets d'investissement dans le cadre d'une PPI couvrant la période 2015-2020, adoptée par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015. Cette PPI fait l'objet d'une gestion en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

La Métropole gère, par ailleurs, une partie de ses crédits de fonctionnement au moyen d'AE et de CP, notamment, pour le versement de certaines subventions ou la gestion des opérations d'urbanisme en régie directe.

Les AP/AE déterminent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses pluriannuelles.

Les CP fixent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP/AE correspondantes.

Le montant des AP/AE peut être révisé à chaque étape budgétaire.

1° - Les AP nouvelles ouvertes en 2019

Par délibération n° 2019-3292 du 28 janvier 2019, le Conseil de la Métropole a fixé le montant de l'autorisation budgétaire pluriannuelle des AP nouvelles, à lancer au cours de l'exercice, à 750 M€ répartis de la manière suivante :

- 541,7 M€ pour les projets, dont 498,9 M€ pour le budget principal,
- 208,3 M€ pour les opérations récurrentes, dont 186,6 M€ pour le budget principal.

Par délibération n° 2019-3608 du 8 juillet 2019, le Conseil de la Métropole a validé l'inscription de 130 M€ d'AP nouvelles supplémentaires. Le montant des AP nouvelles a ainsi été porté à :

- 629 M€ pour les projets, dont 583,9 M€ pour le budget principal,
- 251 M€ pour les opérations récurrentes, dont 229,1 M€ pour le budget principal.

Au cours des Conseils métropolitains de janvier à début septembre 2019, 532,2 M€ ont été individualisés en dépenses et 31,5 M€ en recettes.

L'analyse des besoins prévisionnels pour la fin de l'année 2019, conduit à proposer l'inscription d'une AP supplémentaire de 100 M€ en dépenses.

Le montant des AP nouvelles est ainsi porté à 980,2 M€ dont :

- 699,4 M€ pour les projets, dont 655,2 M€ pour le budget principal,
- 280,8 M€ pour les opérations récurrentes, dont 259 M€ pour le budget principal.

Dans le domaine de l'économie, éducation, culture, sport, 20,5 M€ permettront la prise en compte de la révision du coût des travaux et la poursuite de la construction du nouveau collège Pré Gaudry pour assurer l'ouverture de l'établissement à la rentrée 2021.

2,3 M€ supplémentaires pourraient être mobilisés pour la création d'une demi-pension sur le site du collège Vendôme à Lyon 6°.

Pour l'aménagement du territoire métropolitain, la mise en œuvre de la stratégie foncière pour le Grand projet de ville (GPV) Ville nouvelle de Rillieux la Pape, ainsi que la participation à l'opération d'aménagement constitueraient une AP de 10,4 M€. La démolition de logements sociaux dans ce quartier impliquerait le versement de 1,9 M€ aux bailleurs sociaux dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

3 M€ permettraient l'exécution du programme des équipements publics (PEP) du site Ginkgo à Lyon 7°.

À Vernaison, 2,8 M€ assureraient les travaux conservatoires du pont et la réalisation des diagnostics pour l'aménagement futur de l'ouvrage.

0,7 M€ lancerait les travaux de requalification du carrefour secteur des Molières à Fontaines Saint Martin et financerait l'extension du groupe scolaire Roger Gavage et la crèche Fontaineminois dans le cadre du PUP.

Dans le domaine de la mobilité, le projet de recomposition de l'espace public secteur de Cuprofil à Saint Fons avec la création d'un parc urbain et d'un équipement culturel, et l'implantation d'un groupe scolaire pourrait être engagé à hauteur de 6,5 M€. Il s'agirait de financer les 1^{ères} études, acquisitions foncières et travaux préparatoires.

2 M€ permettraient la poursuite de l'aménagement de la rue Audry à Lyon 5° et 9° et de l'éclairage public, ainsi que les interventions sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Dans le même temps, le montant global des AP prévisionnelles de recettes peut être augmenté de 16,5 M€.

Sont notamment identifiés les concours financiers au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Commune de Givors pour le projet de requalification de l'îlot Oussekin à Givors (3,4 M€), la contribution du FSIL pour la construction du collège Pré Gaudry à Lyon 7° (2 M€), les participations de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse prévues dans les conventions de financement pour des nouvelles installations d'assainissement.

À l'issue des révisions d'AP nouvelles 2019 proposées par budget, en dépenses et en recettes, les prévisions pluriannuelles amendées lors de la décision modificative n° 2019-3608 du Conseil du 8 juillet 2019, s'établissent comme suit :

AP nouvelles 2019 (en €)	Budget voté 2019		Budget prévu 2019 après vote de la décision modificative n° 2	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
budget principal	812 998 157,00	46 356 075,68	914 136 807,20	61 842 342,68
budget annexe de l'assainissement	41 606 200,00	3 068 269,00	40 559 117,00	3 974 736,00
budget annexe des eaux	24 373 643,00	40 000,00	25 025 170,00	909 198,00
budget annexe du restaurant administratif	292 000,00	0,00	292 000,00	0,00
budget annexe du réseau de chaleur	743 094,20	0,00	236 370,74	0,00
Total	880 013 094,20	49 464 344,68	980 249 464,94	66 726 276,68

2° - Les AE nouvelles ouvertes en 2019

Dans le domaine de l'habitat, la signature de l'avenant 2019-2020 à la convention d'objectifs conclue avec l'Etat pour la mise en œuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord permettra à la Métropole de bénéficier d'une subvention de 0,9 M€. Elle financera la poursuite des actions engagées et facilitera le développement de nouveaux projets en lien avec la stratégie pauvreté déclinée par l'agglomération estimés à 1 M€.

En matière de la politique du vieillissement, 0,4 M€ soutiendrait un dispositif coordonné visant à faciliter l'accès des aidants de la Métropole aux multiples dispositifs de répit et d'accompagnement.

En vue des individualisations prévisionnelles de fin d'année, 48,6 M€ d'AE nouvelles de dépenses et 0,3 M€ de recettes seraient alloués aux opérations d'urbanisme en régie directe dont les zones d'aménagement de concerté (ZAC) de Mermoz à Lyon 8° et du Vallon des hôpitaux à Pierre Bénite.

Pour 2019, les AE nouvelles seront ainsi portées à :

AE nouvelles (en €)	Budget voté 2019		Budget prévu 2019 après vote de la décision modificative n° 2	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
budget principal	40 857 693	12 000 000	42 281 693	12 915 000
budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD)	30 506 627	6 394 237	79 076 998	6 694 237
Total	71 364 320	18 394 237	121 358 691	19 609 237

VIII - Régularisations sur exercices antérieurs relatives aux immobilisations

Dans le cadre de travaux de fiabilisation de l'actif immobilisé de la Métropole engagés avec la Trésorerie, il convient de régulariser des écritures d'amortissements passées à tort ou non passées sur les exercices antérieurs. Ces corrections sont sans impact sur les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement, car elles relèvent d'opérations d'ordre non budgétaires. L'état de l'actif sera donc revu pour les biens amortissables en collaboration avec le Comptable public et les plans d'amortissement recalculés selon le tableau annexé à la présente délibération ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE**1° - Décide :**

a) - la mise à jour, par propositions nouvelles, au titre de l'année 2019 des prévisions budgétaires par chapitre, selon les maquettes réglementaires jointes à la présente délibération,

b) - la révision des AP globales nouvelles 2019 en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

. dépenses : 101 138 650,20 €
. recettes : 15 486 267,00 €;

- budget annexe de l'assainissement :

. dépenses : - 1 047 083 €
. recettes : 906 467 €;

- budget annexe des eaux :

. dépenses : 651 527 €
. recettes : 869 198 €;

- budget réseau de chaleur :

. dépenses : - 506 723,46 €;

c) - la révision des AE globales nouvelles 2019 en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

. dépenses : 1 424 000 €
. recettes : 915 000 €;

- BAOURD :

. dépenses : 48 570 371 €
. recettes : 300 000 €;

d) - la rectification, à la demande du Comptable public, de l'affectation du résultat d'exploitation du budget de l'assainissement faite lors de la décision modificative n° 1 de 2019 ; il convient d'arrêter le résultat de clôture à 40 378 482,55 € et non pas à 40 397 082,55 €, soit une différence de 18 600 € régularisée par atténuation de titre au compte 1068.

2° - Précise qu'à l'égard du Comptable public, cette approbation porte sur les montants par chapitre dans chacune des sections, le budget principal, le budget du restaurant administratif et le BAOURD étant votés selon la nomenclature budgétaire M57 par nature, les budgets annexes des eaux et de l'assainissement étant votés selon la nomenclature budgétaire M49, le budget annexe du réseau de chaleur étant voté selon la nomenclature budgétaire M41.

3° - Approuve l'individualisation complémentaire des autorisations de programmes récurrentes 2019, ci-après annexées, comme suit :

- budget principal

Opérations récurrentes 2019 :

. dépenses : 29 838 300 €
. recettes : 854 964 €

4° - Approuve les opérations d'ordre non budgétaires à effectuer au budget principal par le Comptable public pour correction d'erreurs sur exercice antérieur, ayant eu un impact sur la balance au 31 décembre 2018, mais sans impact sur les résultats des sections de fonctionnement ou d'investissement comme suit :

- le compte 1068 sera débité de 5 296 378,07 € en contrepartie du crédit des comptes d'amortissements des immobilisations (compte 28) présentés en annexe pour procéder à la régularisation d'amortissements antérieurs non passés ou à régulariser,

- le compte 1068 a été crédité de 248 190 € en contrepartie du débit des comptes d'amortissements des immobilisations (compte 28) présentés en annexe pour procéder à la régularisation d'amortissements antérieurs passés à tort.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 novembre 2019.